

L'Autorité de la concurrence a été saisie par la commission des finances de l'Assemblée nationale sur la situation de la concurrence dans le secteur des autoroutes

Publié le 03 décembre 2013

Monsieur Gilles Carrez, président, et Monsieur Christian Eckert, rapporteur général, ont saisi l'Autorité de la concurrence, au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale, afin qu'elle rende un avis sur la question de la gestion privatisée des autoroutes par les sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA).

Des failles dans le système de régulation mis en place entre l'État et les SCA

Dans un rapport de juillet dernier, la Cour des comptes avait mis en évidence le rapport de force défavorable au ministère des transports lorsque ce dernier négocie le tarif des péages avec les SCA.

Compte tenu des dysfonctionnements constatés, la commission des finances de l'Assemblée nationale a demandé à l'Autorité de la concurrence de dresser le bilan de la mise en œuvre des recommandations qu'elle avait formulées dans son avis [05-A-22¹](#) sur les problèmes de concurrence pouvant résulter de la privatisation des autoroutes.

La privatisation des autoroutes entraînant la constitution de monopoles privés sur les tronçons concédés, l'Autorité de la concurrence avait, dans cet avis, estimé indispensable d'instaurer un système de régulation efficace.

Elle avait notamment souligné la nécessité de maintenir des règles de mises en concurrence ouvertes pour la réalisation des travaux d'entretien ou d'extension du réseau. En effet, l'Autorité pointait le risque que les concessionnaires d'autoroutes, pour la plupart actifs dans le secteur du BTP, se réservent la réalisation de ces travaux. L'Autorité avait par ailleurs préconisé de réguler les tarifs des péages pratiqués par les concessionnaires afin d'éviter une dérive des prix.

L'Autorité de la concurrence formulera dans ce cadre des recommandations visant à améliorer le jeu de la concurrence dans le secteur des infrastructures autoroutières

Dans le cadre de son avis, l'Autorité de la concurrence pourra émettre toute proposition utile pour améliorer le jeu de la concurrence, et plus particulièrement l'efficacité de la régulation tarifaire des péages au regard des obligations imposées aux SCA.

L'Autorité de la concurrence étudiera notamment les mécanismes d'examen des justifications des hausses de tarifs revendiquées par les SCA au regard de leurs coûts et du respect de leurs obligations de concessionnaires et des intérêts de l'État et des usagers.

L'Autorité de la concurrence rendra son avis à l'été 2014.

¹*Voir communiqué de presse du 5 décembre 2005*

Consulter la lettre de saisine de la commission des finances

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication

01 55 04 02 14

[Contacter par mail](#)